Secrétariat aux affaires autochtones

Québec

Secrétariat aux affaires autochtones

Notes pour une allocution du Ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, monsieur Rémy Trudel, à l'occasion de la signature de l'entente de partenariat pour le développement économique et communautaire du Nunavik entre le entre le gouvernement du Québec et la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik

Tasiujaq, le 9 avril 2002

La version prononcée fait foi

Monsieur le Président de Makivik, Pita Aatami,
Monsieur le Président de l'Administration régionale Kativik, Johnny Adams
Monsieur le Premier ministre
Monsieur le ministre délégué aux Affaires autochtones et au Développement du Nord québécois
Maires des municipalités de villages nordiques,
Membres de l'Administration régionale Kativik
Monsieur André Caillé, Président directeur général, Hydro-Québec,
Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui et de participer à l'assemblée annuelle de la Société Makivik. C'est avec un grand plaisir que je me retrouve au Nunavik, pays des Inuits avec qui nous avons des relations privilégiées depuis bon nombre d'années, particulièrement depuis la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975.

Depuis longtemps, les organismes et les institutions du Nunavik évoluent pleinement dans la juridiction québécoise et travaillent en étroite collaboration avec les ministères et les organismes du gouvernement du Québec. Deux nations qui se parlent et se comprennent, c'est l'histoire des relations entre le Québec et les Inuits. Il n'est donc pas surprenant que nous en soyons arrivés ces derniers jours à une importante entente de partenariat pour le développement économique et communautaire à long terme du Nunavik. Le 15 février dernier, je rencontrais Pita Aatami et Johnny Adams, et nous convenions alors de donner un coup d'accélérateur aux pourparlers devant mener à l'entente que nous signons aujourd'hui. Arrivés à une entente d'une telle envergure aussi rapidement démontre comment la relation entre le Québec et les Inuits est étroite et productive.

Cette entente conclue entre le Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik s'inscrit également dans la stratégie d'action gouvernementale en matière autochtone, qui propose des ententes de responsabilisation et de développement, la réalisation d'actions concrètes de développement économique et de développement de l'emploi, et des mesures conduisant à une plus grande autonomie financière. Partenariat, développement, actions, voilà des mots qui résument bien notre approche.

Le développement économique du Nunavik à long terme

Ainsi, l'entente prévoit que le Québec et les Inuits travailleront en partenariat étroit pour développer le potentiel hydroélectrique, minier et touristique du Nunavik.

Tout en favorisant, par ailleurs, la prise en charge de plus grandes responsabilités par les Inuits afin de contribuer à une plus grande participation dans leur propre développement économique, différents modèles sont élaborés dans l'entente pour mettre en valeur les ressources naturelles telles que les mines et l'hydroélectricité ainsi que l'important secteur du tourisme.

Notamment, d'ici les cinq prochaines années, des études seront entreprises pour cerner le potentiel hydroélectrique des rivières et des marées du territoire. L'une de ces études consistera à examiner prochainement la faisabilité d'une ligne de transport d'électricité possiblement accompagnée d'un réseau de télécommunications par fibres optiques. Ce réseau pourrait relier tous les villages nordiques au réseau principal d'Hydro-Québec.

Si des projets hydroélectriques se concrétisent, le Québec partagera les bénéfices avec les Inuits du Nunavik selon l'ampleur de la production des installations hydroélectriques, leur rentabilité et le prix de vente de l'électricité au Canada et aux États-Unis.

Le Québec encouragera également la conclusion d'ententes entre les Inuits et les promoteurs de projets hydroélectriques et miniers avec pour objectif d'assurer encore plus d'emplois et plus de contrats pour le Nunavik.

Tout projet hydroélectrique ou minier se fera, bien sûr, dans le respect du processus actuel de protection de l'environnement de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Par ailleurs, afin de développer l'industrie touristique du Nunavik, le Québec travaillera de concert avec l'Administration régionale Kativik d'ici les cinq prochaines années pour étudier la possibilité de développer d'autres parcs au Nunavik (monts Torngat, lac Guillaume-Delisle et lac à L'Eau-Claire, rivière Koroc).

Le Québec, l'Administration régionale Kativik et Makivik verront à ce que le Nunavik prenne en charge la gestion du parc des Pingualuit et que les retombées économiques profitent au maximum à la région.

Les projets prioritaires prévus dans l'entente

Outre les projets de mise en valeur des ressources naturelles, le Québec vise aussi à poser des gestes concrets dans d'autres secteurs. L'action gouvernementale à ce chapitre s'exprime par la réalisation de plusieurs autres projets d'envergure compris dans l'entente de partenariat :

pavage des rues (incluant les routes d'accès aux aéroports) de tous les villages nordiques;

construction d'infrastructures maritimes;

augmentation des effectifs policiers;

construction de nouveaux postes de police;

construction d'installations de détention et d'un centre résidentiel communautaire de transition de 10 places;

embauche de six nouveaux agents de conservation de la faune et création de postes d'assistants.

Voilà en gros le contenu de cette importante entente que nous signons aujourd'hui. Elle contient des leviers majeurs pour assurer une plus grande prise en charge par les Inuits de leur développement économique et communautaire. Elle offre aussi des moyens supplémentaires aux organisations en place qui doivent répondre aux besoins de la population. Cette entente leur permettra d'agir dès maintenant pour créer des emplois, des occasions d'affaires et aussi contribuer à la qualité de vie des résidants du Nunavik.

L'autonomie gouvernementale au Nunavik

L'entente contient aussi une importante disposition qui fera en sorte de rencontrer une attente importante du Nunavik. En effet, le Québec s'engage à faire en sorte que les subventions, provenant actuellement des divers ministères et organismes québécois, soient regroupées en une seule enveloppe financière indexée annuellement. Une enveloppe pour l'administration régionale Kativik et une pour chaque village nordique.

Ce geste s'inscrit dans une plus vaste démarche que nous avons entreprise ensemble depuis quelques années concernant la mise en place d'un gouvernement autonome au Nunavik.

D'ailleurs, il y a un an, lors de votre réunion annuelle de 2001, la Commission du Nunavik déposait son rapport intitulé : Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik. Nous connaissons tous l'importance des travaux de cette Commission. Et nous nous rappelons de l'engagement pris dans l'Accord politique de 1999 par le Québec, les Inuits et le gouvernement fédéral, à l'effet de négocier une forme de gouvernement au Nunavik, une fois que la Commission du Nunavik aurait déposé ses recommandations. Je suis heureux, aujourd'hui, de vous informer que le Québec désignera bientôt la personne qui le représentera à la table de négociations. Nous irons de l'avant avec détermination dans ce dossier porteur d'espoir pour la jeunesse inuite.

Conclusion

Nos réalisations communes sont à mettre au compte des relations étroites et harmonieuses que nous entretenons. Ce climat de bonne entente est un gage de succès dans le règlement des différents dossiers. C'est donc avec beaucoup de fierté que j'apposerai ma signature au bas de ce document qui annonce une ère nouvelle et encore plus riche entre le gouvernement québécois et les habitants du Nunavik.

Merci!
Nakurmik marialuk

Québec